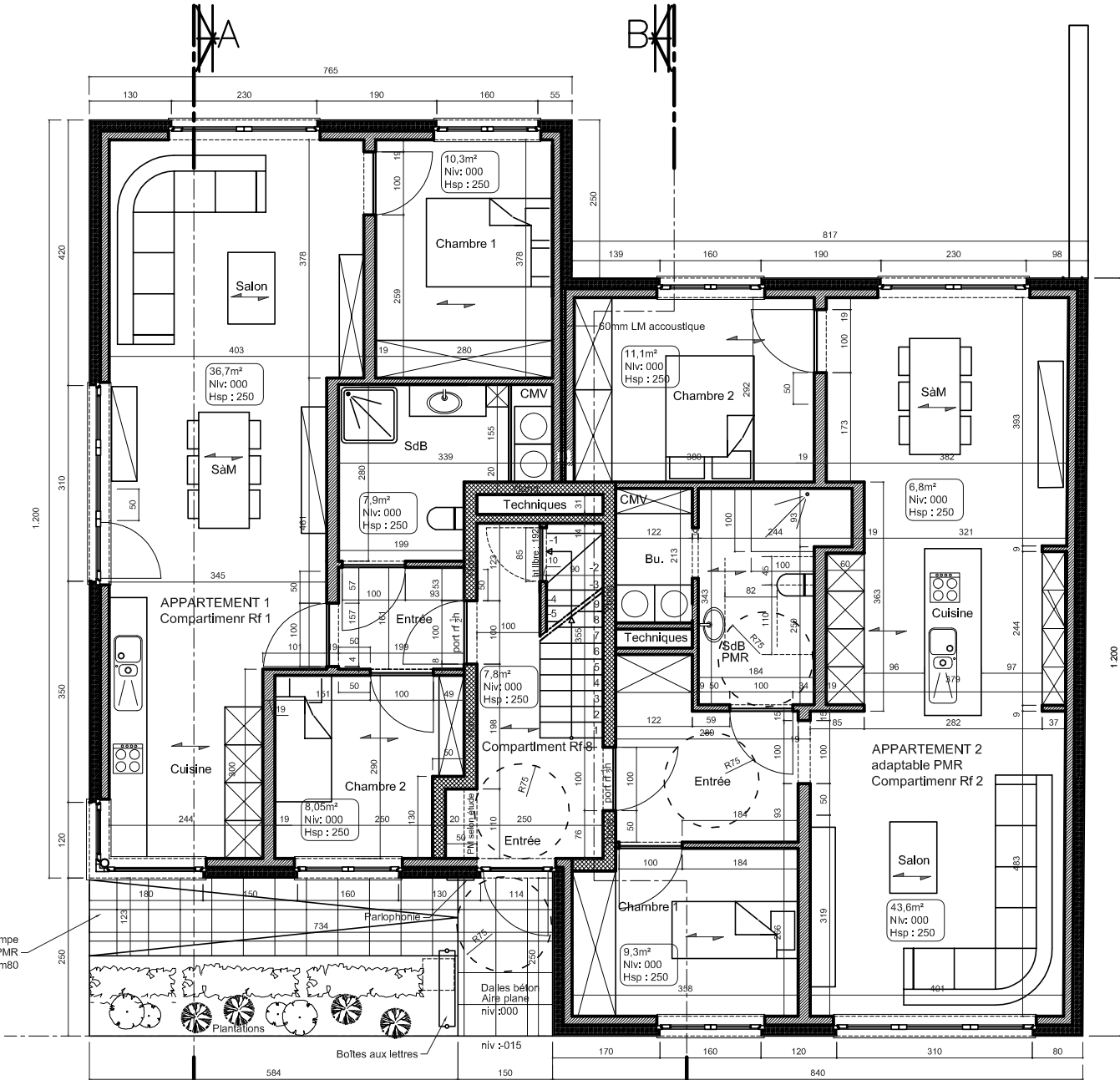
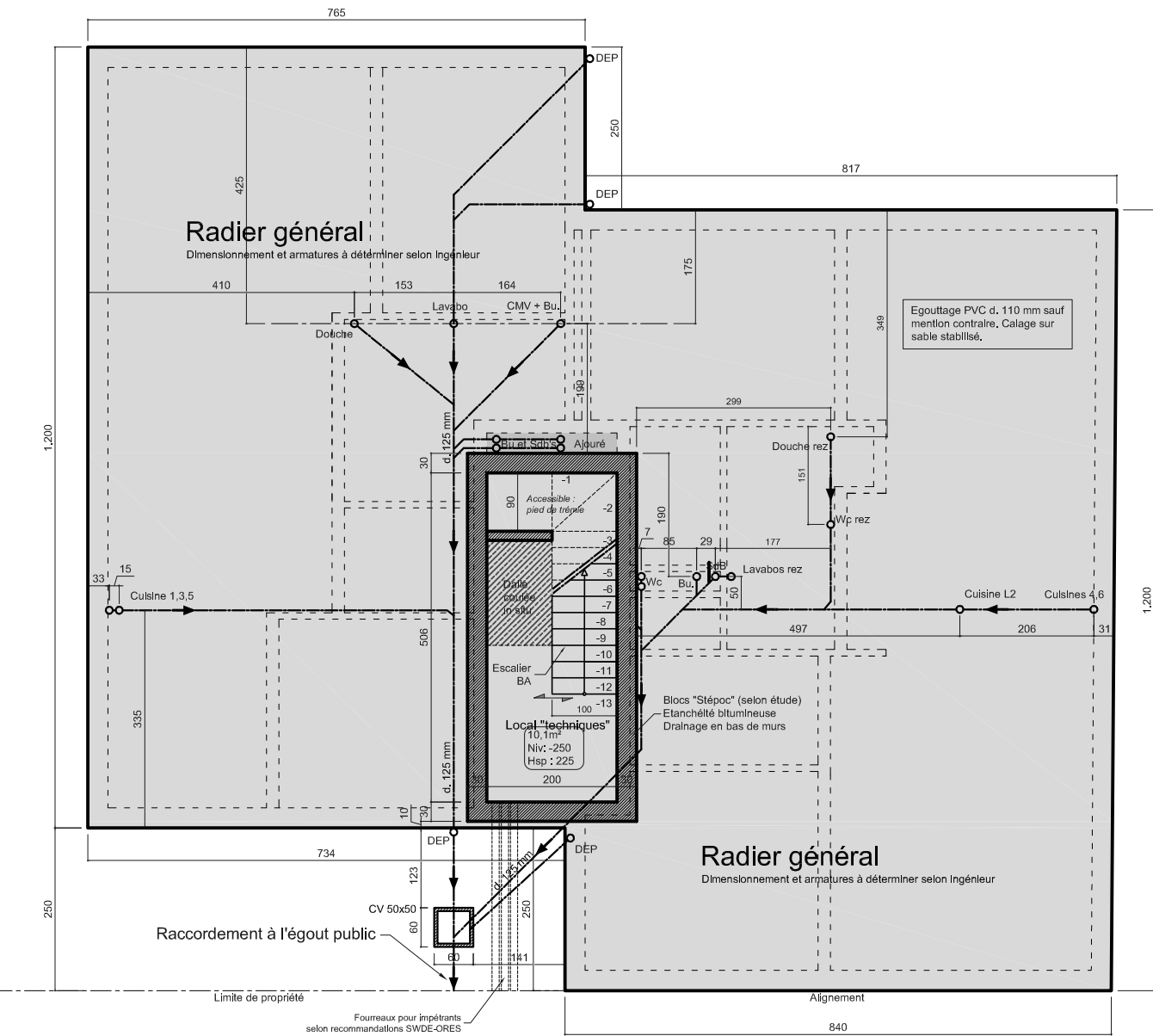


Plan de fondation et égouttage

Ech.: 1/50



Rez de chaussée

Ech.: 1/50

D:\Travail\Perso\2014 - 10 - 10 Sidi Procession\situation.jpg

PLAN DE SITUATION

Hors Echelle

D:\Travail\Perso\2014 - 10 - 10 Sidi Procession\3d aerienn.jpg

VUE AERIENNE

Hors Echelle

Remarques importantes:
*Tous les éléments de construction en béton et métalliques structuraux feront l'objet d'une étude approfondie par un ingénieur.
*Le Maître de l'ouvrage devra par conséquent à l'Architecte une copie du permis d'urbanisme et de ses annexes dès sa réception.
*Le Maître de l'ouvrage communiquera par recommandé à l'Architecte la date du début des travaux.
*Avant l'implantation du bâtiment, il prendra connaissance des compagnies distributrices, il communiquera à l'Architecte la profondeur du raccordement à l'égout, il dégagera les bornes de son terrain en vue de l'implantation.
*L'Architecte se réserve le droit de modifier un élément de ce plan pour des raisons techniques sans l'accord du Maître de l'ouvrage.
*Ce document est sa propriété, il ne peut être cédé à des tiers sans l'accord préalable de l'Architecte.
*Ce document ne peut en aucun cas servir à la réalisation des travaux. Pour ce faire, il devra être complété par les détails d'exécution, la description des travaux et le métré; il portera la mention "plans d'exécution".

PROJET	PROVINCE DE HAINAUT - COMMUNE DE MONS Construction d'un immeuble d'habitation à sept appartements Chemin de la Procession entre les n° 249 et 273 Cadastré Section B n° 56s3		
POUR ACCORD. M. DE L'OUVRAGE	SAMED IMMO Rue Paul Pasture 322A 7390 QUAREGNON		
POUR ACCORD. L' ARCHITECTE	DEROUBAIX Xavier Architecte Inscrit au tableau de l'ordre des Architectes de la province du Hainaut Chaussée Brunehaut n° 176 à 7050 Masnuuy St Jean Tel: 0486/62 55 55 archixav@gmail.com		
Avancement	SITUATION PROJETEE: PLAN DE FONDATION ET D'EGOUTTAGE PLAN DE SITUATION PLAN DU REZ DE CHAUSSEE VUE AERIENNE DU CONTEXTE	1/50 Hors Echelle 1/50 Hors Echelle	Date: 09 mars 2016
Permis d'urbanisme Modif. Art 116			Nombre de feuillets: 01/06